

CHARTRE DES VALEURS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX DU MOUVEMENT

EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS reconnaît la **Charte des Verts mondiaux** adoptée à Canberra en 2001 comme texte fondateur pour l'ensemble des mouvements se réclamant de l'écologie politique, et fait sien les principes fondamentaux en matière de droits humains édictés par les grands textes européens et internationaux.

L'ensemble des coopérateurs/ trices et des adhérent/es de EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS déclare constitutive de leur engagement l'adhésion aux valeurs et aux principes suivants :

- La responsabilité de l'ensemble de la communauté humaine dans la sauvegarde de son environnement et des écosystèmes pour les générations futures et les principes de précaution et d'intervention préventive face aux catastrophes prévisibles.
- La défense de la biodiversité et du vivant, instaurant un rapport respectueux et non violent entre l'être humain et la nature.
- Le droit de chacun à vivre dans un environnement sain et préservé.
- La lutte contre le changement climatique impliquant le redéploiement des ressources énergétiques et une politique massive d'économie d'énergie.
- Le droit au temps libre et à l'épanouissement individuel et partagé.
- Le rejet de l'idéologie productiviste et du dogme de la croissance illimitée, qui ne tiennent pas compte du caractère limité des ressources de notre planète.
- La reconnaissance de l'existence de biens communs inaliénables par les intérêts particuliers.
- La lutte en faveur de la justice sociale, la réduction des inégalités sociales et le combat contre toute forme d'exploitation des êtres humains.
- La solidarité et le partage équitable des richesses et des ressources entre les peuples, entre les générations, entre les territoires et plus généralement au sein de la société.
- La remise en cause des effets dévastateurs du libéralisme économique et des logiques de prédation, de compétition et de gaspillage et la promotion de modes de vie sobres.
- La nécessité de développer les instruments d'une économie alternative fondée sur la transformation écologique des modes de production et de consommation, appuyée sur l'économie sociale et solidaire, le renforcement du secteur non-marchand et une régulation stricte des marchés financiers.

- La liberté de pensée, d'expression, de réunion et de circulation.
- Le droit à l'émancipation et à l'autonomie des individus, à l'éducation, à la formation, à la culture, à la santé tout au long de la vie.
- Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à se gouverner démocratiquement.
- La liberté de conscience et de culte dans le respect du principe de laïcité et du droit inaliénable des personnes à leur autodétermination.
- La protection contre l'arbitraire étatique et notamment le droit à un procès équitable et le droit au respect de la vie privée.
- Le droit à la dissidence et de résistance à l'oppression, la lutte contre toutes les formes d'autoritarisme et de totalitarisme.
- La reconnaissance de la diversité comme élément de richesse de nos sociétés.
- La défense du pluralisme et le plein respect des minorités et de leurs droits.
- La promotion de la diversité linguistiques et la défense des cultures régionales.
- L'affirmation de la dignité humaine et de la reconnaissance de cette dignité comme préalable de toute justice.
- Le droit à l'amendement, à la réhabilitation et à la réinsertion pour tout individu.
- L'affirmation du féminisme comme valeur émancipatrice pour les femmes comme pour les hommes.
- La lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination – qu'elles soient liées au sexe, à l'orientation sexuelle, aux identités de genre, à l'origine sociale ou ethnique, à la couleur, la langue, l'âge, au handicap, à la maladie, ou toute autre situation.
- La lutte contre la corruption et pour la transparence des décisions tant dans la sphère économique et financière que dans la sphère politique.
- Le devoir d'accueil et la solidarité active aux réfugiés politiques, économiques et environnementaux.
- La culture de paix, de tolérance et de non violence ; l'engagement en faveur du désarmement.
- Le refus du nucléaire militaire et l'engagement en faveur de la sortie du nucléaire civil.
- L'établissement de nouvelles relations nord-sud fondées sur la solidarité et la coopération internationale.

- La défense de la démocratie face aux dérives des solutions autoritaires, même au nom d’“une sauvegarde urgente de la planète”.
- Le soutien aux initiatives en faveur d’une gouvernance mondiale, démocratique et équitable.
- L’engagement dans la construction d’une Europe fédérale, sociale, écologique et démocratique.

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

- Egalité des membres sur la base d’une personne, une voix.
- Respect du principe d’exemplarité dans le fonctionnement.
- Parité hommes/femmes au niveau interne et externe pour les postes à responsabilité et les candidatures avec adoption de modes de scrutin appropriés et parité des exécutifs.
- Reconnaissance de la diversité de la société à tous les niveaux de responsabilité interne et externe.
- Limitation stricte du cumul des mandats, internes et externes, occupés simultanément et/ou dans le temps.
- L’affirmation de la démocratie à tous les niveaux : fédéralisme, subsidiarité, représentativité des élu/es, séparation des pouvoirs.
- Respect du pluralisme dans le cadre de majorités au consensus ou qualifiées avec respect des minorités. Droit de retrait.
- Fédéralisme différencié ; EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS est une structure fédérale, organisée régionalement dont la base est le réseau local.
- Transparence des comptes et indépendance: EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS a un budget transparent pour tous et des comptes publics. EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS est indépendant, en particulier des États et des pouvoirs publics, des entreprises privées et groupes de pression de toute nature.
- Droit à l’expérimentation de nouvelles formes d’action collective et de militance.
- Droit à l’information.
- Droit à la formation.
- Résolution non violente des conflits par des organes ad hoc.